Le ministère de la Défense à Balard

Le développement durable au sein du ministère des Armées

Le ministère des Armées est aujourd'hui un des moteurs de la mise en œuvre de la politique de développement durable au sein de l'État. La nature des activités de la Défense, la taille et la localisation de ses implantations, l'importance de ses effectifs et le volume de ses achats impliquent une véritable responsabilité en matière de développement durable. Les objectifs sont ambitieux, les actions engagées et pérennisées, de nouveaux chantiers sont lancés chaque année. Les premiers résultats sont positifs et le ministère des Armées est le premier contributeur au fonds *État Exemplaire*. Pour la période 2010-2014, un budget de 368 millions d'euros a été alloué à la réalisation des soixante actions du plan environnement.

Le ministère des Armées s'est engagé dans un programme « développement durable » portant sur 3 domaines :
- **environnemental,** avec un plan d'action régulièrement reconduit ;
- **économique,** avec un plan « achats durables » ;
- **social,** avec les plans « handicap » et « égalité des chances ».

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable définie par le **ministère de la Transition écologique et solidaire.**

Environnement

Le ministère des Armées a une responsabilité particulière dans le domaine de l'environnement. Il occupe en effet des espaces naturels importants, possède le premier parc immobilier de l'État, exploite des installations classées pour la protection de l'environnement, définit,

Démantèlement du Clemenceau

met en œuvre et gère la fin de vie des systèmes d'armes.

Politique de l'environnement

À la suite du Grenelle de l'environnement, le ministère s'est doté, le 21 décembre 2007, d'un plan d'action environnement interarmées couvrant tous les sujets environnementaux. Ce plan d'action a été actualisé le 9 décembre 2009 et le 9 août 2011 et il courait jusqu'en 2014. Il poursuivait plusieurs objectifs :

- intégrer la dimension environnementale dans les équipements de défense ;
- démanteler les matériels militaires dans le respect de l'environnement ;
- préserver la biodiversité des terrains militaires ;
- mettre en œuvre des infrastructures et des activités respectueuses de l'environnement ;
- plan d'action environnement.

Intégrer la dimension environnementale dans les équipements de défense

Le ministère des Armées consacre chaque année **10 M€ de crédits** de recherche à la dimension environnementale des équipements de défense (étude prospective sur les matériaux de substitution du chrome et du cadmium dans les futurs équipements de défense, étude sur l'autonomie des équipements).

Parallèlement, il conduit actuellement **42 programmes d'armement « éco-conçus »** : le programme *A 400 M* (limitation du bruit et des rejets de CO2, identification, traçabilité des substances dangereuses), le programme *BPC* bâtiment de projection et de commandement (système de gestion intégré des déchets solides), le programme *FREMM* (épuration biologique des eaux usées, réduction en volume des déchets solides à bord...). Ces évolutions techniques participent aussi directement à l'amélioration de ces équipements (plus d'autonomie, moins de consommation d'énergie, fin de vie mieux préparée).

Démanteler les matériels militaires dans le respect de l'environnement

139 M€ ont été inscrits dans la loi de programmation militaire 2009-2014 pour financer le dé-

Des matériels à démanteler

Des abeilles à Coëtquidan

mantèlement de **250 000 tonnes** de matériels de guerre en fin de vie. Pour faciliter la gestion de ce démantèlement, un inventaire des substances dangereuses est systématiquement prévu. Cet inventaire a été réalisé pour l'ensemble des navires de la Marine nationale retirés du service.

Une attention particulière a été accordée à l'élimination des armes à sous-munitions sur la période 2010-2016, période au cours de laquelle ont été éliminés environ 80 coques de navire, 400 cellules d'aéronefs, 5 000 véhicules terrestres, 300 tonnes de déchets électroniques et de nombreux missiles.

Préserver la biodiversité des terrains militaires

Le ministère des Armées dispose d'un domaine de **250 000 hectares** en grande partie utilisé pour l'entraînement des forces armées. Les terrains militaires, d'accès réglementé, ont échappé à l'étalement urbain, à certains modes d'agriculture intensive et à l'industrialisation et présentent, de ce fait, un intérêt faunistique et floristique souvent remarquable. 20 % des terrains militaires sont ainsi classés dans le réseau européen de protection de la biodiversité *« Natura 2000 »*.

Pour préserver cette biodiversité, le ministère a développé des accords de gestion écologiques avec trois principaux opérateurs :

- l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ;
- l'office national des forêts (ONF) ;
- les conservatoires des espaces naturels (CEN).

Ces partenariats ont pour objet, dans le cadre de plan de gestion concerté, d'assurer la conciliation entre les activités de manœuvres et de tirs et la protection de la faune et de la flore. Ces plans de gestion comportent des actions d'expertise, des actions de gestion (débroussaillage, restauration de pelouse sèche, création d'une ferme de 550 ovins sur le camp de la Valbonne dans l'Ain) et de sensibilisation.

Mettre en œuvre des infrastructures et des activités respectueuses de l'environnement

Au cours de ces dernières années, le ministère a notamment conduit :

28 opérations immobilières appliquant la démarche « haute qualité environnementale » (HQE) ;

7 opérations de rénovation de bâtiments à basse consommation (BBC) ;

2 constructions BBC (dont le projet majeur de regroupement de l'administration centrale et des états-majors sur le site de Balard) ;

2 opérations de bâtiments à énergie positive (BEPOS) au 1er régiment de tirailleurs à Épinal (Vosges) et au 3e régiment du génie. à Charle-

ville-Mézières (Ardennes).
Tous les projets de constructions neuves non spécifiques intègrent désormais le niveau basse consommation d'énergie 2005 (bâtiment basse consommation 2005).

Camp de La Courtine

En s'appuyant sur des audits environnementaux complets de quatre sites pilotes et sur des audits portant sur l'énergie et l'eau de vingt-trois sites (régiments, bases aériennes, base navale, hôpital militaire), le ministère s'est également engagé dans un programme d'**optimisation énergétique** : mise en place généralisée de compteurs à l'intérieur des sites de toutes les bases de défense (système de télé relevage), raccordement fréquent aux réseaux de chaleur urbain, optimisation des contrats exploitation-maintenance des installations de génie climatique, et signature d'un premier contrat de performance énergétique sur le site de Chambéry-Roc-Noir.

Dans le domaine des **énergies renouvelables,** le ministère des Armées porte son effort sur le développement de chaufferies bois. Exemples : fonctionnement d'une chaufferie bois sur le camp de La Courtine (Creuse) et raccordement du 516e régiment du train à Toul (Meurthe-et-Moselle) à la chaufferie bois intercommunale. Une centrale biomasse biénergies (gaz, bois) est en service à l'école de transmissions de Cesson-Sévigné-Rennes (Ille-et-Vilaine) et une autre chaufferie bois a été construite à Toulon dans le Var.

Plan d'action environnement

Le ministère des Armées s'est engagé chaque année à produire un rapport développement durable qui présente l'impact économique, social et environnemental de ses activités et les mesures mises en œuvre pour les compenser.

Bâtiments à basse consommation à Balard

Social

Le développement durable comprend une dimension sociale, consistant à rechercher la meilleure façon pour une société d'atteindre ses objectifs sociaux, comme l'équité, la dignité, la sécurité, etc. Le ministère des Ar-

Rénovation de la caserne de Nevers en basse consommation

mées s'est fixé comme enjeu de rendre ses personnels socialement responsables, en agissant notamment dans les domaines de la formation, du handicap, de l'égalité des chances. Depuis 2001, il définit les orientations et les objectifs de la politique du handicap et fixe des axes prioritaires d'effort en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Le plan handicap ministériel 2016 - 2018 est basé sur trois grands axes :

1/ Le rôle des managers :
« garantir l'intégration de la personne handicapée au sein du collectif de travail. »

Manager c'est diriger, gérer, organiser le travail d'une ou plusieurs personnes pour atteindre un objectif. Tout en exerçant son autorité, le manager valorise ses collaborateurs.

Manager une personne en situation de handicap requiert une approche et un savoir-être particuliers : être à son écoute sans la stigmatiser pour lui permettre de s'insérer et de réussir la mission qui lui est confiée.

2/ Le handicap psychique :
« mieux comprendre les situations et apporter des solutions appropriées. »

Aménager le poste de travail d'un agent en situation de handicap moteur ou sensoriel est aujourd'hui reconnu et compris de tous. Le handicap psychique est plus difficile à appréhender car il génère des situations de handicap relationnel vis-à-vis de l'ensemble du collectif de travail. En effet, les troubles psychiques se manifestent par des difficultés à entrer en contact avec les autres.

3/ La qualité de vie au travail :
« initier une réflexion pour travailler autrement. »

Afin de garantir leur maintien en emploi et la préservation de leur autonomie, les personnes

Des handicaps à surmonter

La rééducation des blessés à l'hôpital Percy

handicapées peuvent parfois avoir besoin d'une compensation technique ou organisationnelle. L'aménagement de poste ou le télétravail font partie des solutions à mettre en œuvre.

Achats responsables

Le ministère des Armées engagé dans les achats responsables

Le ministère est l'une des premières administrations publiques à prendre compte de l'importance du développement durable dans les achats par la rédaction d'une directive ministérielle des achats durables dès 2007.

« Est responsable, l'achat qui concilie, dans la durée et sur l'ensemble du processus achat, l'atteinte des objectifs de performance économique avec la maîtrise des impacts sur l'environnement et le renforcement de la responsabilité sociétale du ministère vis-à-vis de ses parties prenantes », c'est en ces termes que le ministère des Armées définit sa conception des achats responsables.

Nouvelle directive ministérielle des achats responsables

À l'été 2012, le ministre des Armées a signé une nouvelle directive (la troisième après celles de 2007 et 2009) plus ambitieuse en matière d'achats responsables. L'objectif est clairement d'associer l'ensemble des services achats à la démarche des achats responsables. Chaque service a la responsabilité de décliner la directive sur son cœur de métier.

La responsabilisation des services en matière d'achat responsable a permis le développement d'un certain nombre d'actions, notamment :

Clause sociale appliquée aux technologies de l'information

La direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI) a innové, en 2013, avec le lancement de premiers appels d'offres comprenant une clause sociale dans le domaine des technologies de l'information.

Colloque relatif aux achats responsables dans le

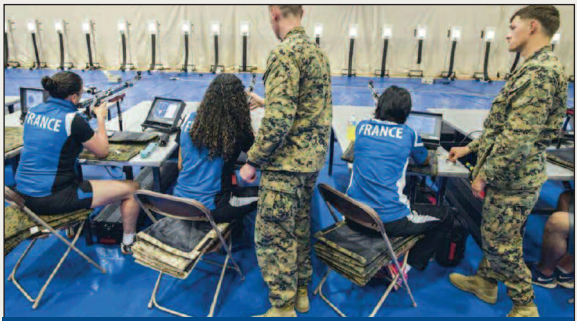

Compétition de militaires handicapés à San Diego

domaine du soutien dans le secteur pétrolier
En 2013, le service des essences des Armées (SEA) a organisé avec ses fournisseurs un colloque consacré aux achats responsables dans le secteur des produits pétroliers : une première nationale !

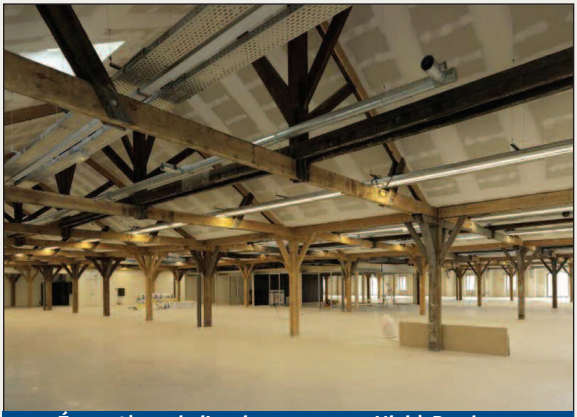
Écosystème de l'ancienne caserne Niel à Bordeaux

Les 3 ambitions à retenir de la directive :
- associer tous les services achats à la démarche des achats responsables ;
- diffuser la notion de performance élargie ;
- renforcer la professionnalisation des acheteurs.

Objectifs, réseaux et partenaires
Dès l'élaboration des stratégies d'achats, les responsables achats du ministère des Armées prennent systématiquement en compte les objectifs de développement durable.
Par la suite, les acheteurs s'appuient sur différents réseaux en matière d'achat responsable.

Réseau interne des référents achats durables du ministère de la Défense
En matière d'achat responsable, les acheteurs s'appuient en particulier sur le réseau des référents ministériels achats durables (RéfAD), créé en 2010. Ces référents identifiés et actifs sont de véritables relais au plus près du terrain. Ils accompagnent les acteurs des projets achats dans l'intégration de clauses de développement durable.

Achat socialement responsable
En matière sociale, les acheteurs du ministère sont accompagnés par différents réseaux, tels que le réseau des facilitateurs dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, ou le réseau de l'insertion des personnes en situation de handicap HANDECO. La mission des achats du secrétariat général pour l'administration travaille notamment en collaboration avec la mission handicap du ministère pour favoriser le recours aux entreprises du secteur adapté, grâce notamment au recours à l'article 15 du code des marchés publics.

Achat environnemental
Le ministère des Armées est soucieux de son impact sur l'environnement. Les actions en la matière sont nombreuses, notamment le respect de l'ensemble des réglementations environnementales, la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires, la réglementation REACH (réglementation européenne de limitation des nuisances des produits chimiques), l'étude sur la prise en compte des déchets et la maîtrise des consommations d'énergies.

Économies d'énergie
En matière d'économies d'énergie, le ministère a signé en janvier 2012 trois conventions avec 5

partenaires (deux grands groupes et trois PME) qui accompagnent le ministère dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Autoévaluation et objectifs

Depuis 2010, dans une démarche d'amélioration continue, les services achats du ministère s'autoévaluent en matière d'achat responsable par le biais d'une matrice de maturité des achats qui leur permet d'apprécier la maturité atteinte et les axes de progrès possibles.

Les objectifs du ministère sont ambitieux puisqu'il s'agit de couvrir par une approche de développement durable l'ensemble des segments d'achats (y compris les achats métiers, mais hors achats d'armement) et d'introduire une clause ou une disposition de développement durable dans la moitié au moins des marchés.

Partage des bonnes pratiques

Le ministère des Armées est très engagé dans la démarche de partage des bonnes pratiques. Il organise régulièrement des actions de communication, des réunions de travail et des colloques. Deux colloques « achats responsables » sont régulièrement organisés réunissant plus de 600 acteurs, tant publics que privés sur le site de l'École militaire, en partenariat avec l'Observatoire des achats responsables. Ces actions sont l'occasion pour le ministère de faire connaître ses pratiques en matière d'achats responsables, mais également de les enrichir des échanges avec les autres acteurs du monde public ou privé.

Miltaires et environnement

Bilan carbone du ministère des Armées

Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2012, le ministère des Armées a publié son **premier bilan des émissions 2010 de gaz à effet de serre,** réalisé selon la méthode du bilan carbone.

La méthode bilan carbone se focalise sur plusieurs postes émetteurs :

- la consommation d'énergie ;
- les déplacements des agents ;
- la construction des bâtiments ;
- les déchets produits ;
- les moyens de transport des marchandises entrantes et sortantes.

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre porte sur l'ensemble du fonctionnement du ministère des Armées hors opérations extérieures et matériels de guerre. L'année 2010 étant l'année de référence, ce bilan est reconduit **tous les trois ans**.

Les émissions au ministère

Globalement le ministère des Armées émet dans l'atmosphère un peu plus de **cinq millions de tonnes de CO2** par an. Le principal contributeur est le fret

Vigilance sur les sources de pollution

(63%). Les exercices d'entraînement avec la logistique associée (prise en compte dans le poste fret) sont de très loin le poste principal d'émissions, la consommation de kérosène et de gazole marine représentant à eux seuls plus de la moitié des émissions totales du ministère. Viennent ensuite l'énergie et les déplacements du personnel avec chacun 12 % des émissions.
Si on ne considère que les émissions soumises à l'obligation réglementaire, le ministère des Armées émet **moins de 700 000 tonnes de CO2** par an.

Des leviers d'actions identifiés

L'objectif que la France s'est fixée – réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre – est très difficile à atteindre pour le ministère des Armées sans toucher à son cœur de métier. Pour le reste de ses activités, les leviers d'action à mettre en œuvre ont été identifiés dans le plan d'action environnement mis à jour fin 2011. Ils ont été intégrés dans la stratégie de développement durable des Armées (S3D) élaborée en 2012, notamment dans son volet énergie (stratégie ministérielle de performance énergétique).

Stratégie de développement durable

La stratégie de développement durable des Armées (S3D) formalise la politique de développement durable au ministère. Elle décline la stratégie nationale de développement durable en intégrant la dimension propre aux enjeux du ministère : démantèlement, éco-conception des équipements et des infrastructures, dépollution des terrains... La S3D couvre cinq champs d'action : environnement, achats durables, handicap, égalité des chances et accès des PME-PMI à la commande publique. Le ministère publie également chaque année le bilan de ses activités en matière de développement durable dans le rapport de développement durable.

La stratégie de développement durable des Armées (S3D) détermine les choix du ministère en matière de développement durable, décline la stratégie nationale et fédère les différents plans d'action élaborés jusqu'à présent.
Sa fonction est triple :
- exprimer les choix du ministère en matière de développement durable ;
- décliner la stratégie nationale de développement durable ;
- fédérer les différents plans d'action élaborés jusqu'à présent.

Fondée sur les spécificités de l'activité du ministère des Armées, notamment les objectifs opérationnels, la S3D s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques du livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale.
Elle a pour vocation de renforcer la cohérence

des actions ministérielles et interministérielles (État exemplaire) et de donner une nouvelle impulsion aux travaux déjà engagés. Elle constitue désormais le texte de référence en matière de développement durable pour toutes les actions déjà engagées ou à venir.

Management de l'énergie

Crées par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, les certificats d'économies d'énergie (CEE) obligent les fournisseurs d'énergie à inciter leurs clients à promouvoir activement l'efficacité énergétique. Le ministère des Armées a déjà passé plusieurs partenariats pour favoriser la maîtrise de sa consommation énergétique.

Après un premier partenariat avec l'entreprise *CertiNergy* le ministère des Armées a signé en 2012, trois conventions de partenariat CEE avec *Total* et *BHC Energy* pour des hôpitaux militaires, avec *EDF* pour les bases de défense en Métropole et Outre-mer, et avec *Sollis* et *Energie Perspective* pour les établissements publics sous tutelle du ministère. L'initiative du ministère des Armées a été suivie par les sites d'administrations centrales de cinq grands ministères (Intérieur ; Économie et finances ; Affaires étrangères et européennes ; Écologie et énergie ; Agriculture).

Le 26 février 2013, le ministère des Armées a ainsi reçu de la société *CertiNergy* un chèque de 200 000 euros, correspondant aux économies réalisées au titre des CEE depuis 2009. Sous l'impulsion du gouvernement, ce dispositif continue de monter en puissance. L'objectif est de parvenir à plus de 600 TWh Cumac d'économies d'énergie sur la période 2014-2017 contre 345 TWh Cumac sur la période 2011-2013.

Premier consommateur d'énergie de l'État, le ministère des Armées a engagé de nombreuses actions en faveur de la maîtrise de la consommation énergétique au cours des dix dernières années. Il souhaite désormais cibler son action en particulier sur les sites « industriels de la Défense » : installations portuaires, hôpitaux, centres d'essais de la direction générale pour l'Armement (DGA), sites dédiés au maintien en condition opérationnel (MCO) des équipements de défense, data-centers, etc., soit les 100 entités les plus fortement consommatrices sur les 10 000 sites que compte la Défense.

Afin de contenir l'inflation des consommations et des dépenses d'énergie, il est actuellement envisagé d'initier sur des entités pilotes une démarche volontaire de management de l'énergie par l'application de la norme ISO 50 001. La mission achats (MA) et les services de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) dédiés apporteront leur assistance aux entités volontaires. Les gains attendus sont de 20 % à 50 % selon la situation initiale, pour une période allant de deux à six ans (réductions de consommation observées dans des entreprises industrielles).

Ces initiatives du ministère des Armées s'inscrivent dans la stratégie ministérielle de performance énergétique (SMPE) de février 2012, qui associe l'ensemble des acteurs concernés, des services acheteurs, aux consommateurs. Elles participent à l'exemplarité de l'État dans une démarche vertueuse d'économies budgétaires et de transition énergétique.

Cahier spécial réalisé par Gilbert Robinet pour le numéro 123 de la revue *ENGAGEMENT* de l'ASAF - (www.asafrance.fr) source : www.defense.gouv.fr